

Présidence	:	Noirjean Jean-Charles
Membres	:	Affolter Vincent, Berberat Cédric, Bigler Frank, Blanchard Laurent, Blanchard Sébastien, Bruegger Marceau, Charpié Eric, Charpillot Eric, Curty Nicolas, Dias de Campos João, Diaz José, Doriot Géraldine, Flotron Pascal, Jolicorps Alexandre, Lauper Ursula, Mercerat Jean-Paul, Ochsenein Maxime, Salerno Patricia, Salzmann Daniel, Schnyder Jacques, Villos Franco, Villos Margaux, Weibel Denis
Secrétaire	:	Lenweiter Thierry
Secrétaire PV	:	Bassin Michael
1er Vice-Président	:	Germiquet Fabien
2ème Vice-Président	:	Furer Josian
Scrutateur	:	Morand Steve
Excusés	:	Schindler Christine, Utermann Marc, Mathez Bastian
Lieu et début séance	:	Salle communale, Malleray / 19h00

## 1. Appel

### 01.0303 Sessions

#### Bureau du Conseil général

Noirjean Jean-Charles, Président; Germiquet Fabien, 1er Vice-président; Furer Josian, 2ème Vice-président; Morand Steve, scrutateur. Mathez Bastian, scrutateur, est excusé. Ce soir, M. Furer Josian fonctionnera comme scrutateur.

#### Représentation du Conseil communal

Jufer Jacques-Henri, Maire; Mohni Ismaël, Vice-maire; Graber Nadine, Braun Monnerat Joëlle, Rietzo Pierre-Michel, Rothenbühler André, conseillers communaux. Stève Blaes, conseiller communal, est excusé.

#### Administration communale

Lenweiter Thierry, Secrétaire communal; Bassin Michael, Secrétaire communal adjoint.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, salue les membres de l'exécutif, du législatif, de l'administration, les représentants de la presse et les membres du public. Il excuse Stève Blaes, conseiller communal.

Le Président constate que cette séance a été convoquée selon le règlement du Conseil général, par publication dans la Feuille officielle du district de Moutier du 7 septembre 2022 et par convocations personnelles. La séance est ainsi légalement constituée. Le Président la déclare ouverte.

Le Président rappelle que les personnes qui souhaitent prendre la parole le feront depuis la tribune après s'être annoncées de manière claire en utilisant les termes suivants au début de leur intervention: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. Pour de courtes interventions, il est possible de les faire sans venir à la tribune.

Le Président rappelle que les textes des interventions sont dans la mesure du possible à remettre par courriel au secrétaire adjoint pour la retranscription des débats dans le procès-verbal.

Le Président rappelle qu'il est renoncé au calcul de la majorité absolue en début de séance.

Le Président indique que le Bureau du Conseil général n'a reçu aucune lettre à l'attention du Conseil général.

Le Président indique que les membres du Conseil général qui souhaitent déposer une motion, un postulat, une interpellation, une question écrite ou une question orale doivent le faire jusqu'en début de séance. Il demande s'il y a encore des dépositions. Le Président clôt le registre des dépositions.

Le Président rappelle que les votes à main levée doivent se faire de manière distincte en levant la carte jaune. A la demande de 5 membres, le vote peut se faire par bulletin secret ou appel nominal. Ce soir, les scrutateurs seront MM. Josian Furer et Steve Morand.

Le Président indique que cette séance fait l'objet d'un enregistrement pour les besoins du procès-verbal. Les personnes qui ne souhaitent pas que leur nom apparaisse dans le procès-verbal publié sur internet sont priées de s'annoncer. Personne ne s'annonce.

Le Président constate que la liste des présences circule. Il a reçu les excuses de M. Marc Utermann (PLR et sympathisants), Mme Christine Schindler (PLR et sympathisants) et M. Bastian Mathez (PS et sympathisants). Selon la liste, 27 membres sont présents. Le quorum est atteint.

Les membres du législatif ont reçu l'ordre du jour arrêté par le Bureau du Conseil général le 29 août 2022. Celui-ci ne peut être modifié que par le Conseil général en début de séance et ceci à la majorité absolue.

L'ordre du jour se présente ainsi:

1. Appel
2. Approuver le procès-verbal du 27 juin 2022
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver la modification du cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance
5. Réponse à la Question écrite 2022-01 « Réfection Salle communale Malleray »
6. Prendre connaissance du décompte final « Pavillons Ecole à journée continue »
7. Prendre connaissance du décompte final « Pont de la Gérine »
8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
9. Rapport de la Commission scolaire
10. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11
11. Informations du Conseil communal
12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
13. Questions orales

Le Président demande s'il y a une proposition de modification de l'ordre du jour. Tel n'est pas le cas. Le Président passe au vote sur l'ordre du jour.

**DÉCISION:** L'ordre du jour tel qu'établi par le Bureau du Conseil général est accepté à l'unanimité.

## 2. Approuver le procès-verbal du 27 juin 2022

### 01.0351 Procès-verbaux

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si le procès-verbal de la séance du 27 juin 2022 appelle des modifications. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

**DÉCISION:** Le procès-verbal du 27 juin 2022 est accepté par 26 voix et une abstention.

## 3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si des déclarations de groupes sont prévues.

**M. Daniel Salzmann, Liste libre**, fait cette déclaration: "Le Conseil communal nous présente ce soir les décomptes finaux concernant les pavillons de l'EJC et le pont de la Gérine. Le groupe de la Liste Libre a apprécié leur transparence et les explications détaillées des dépassements. Toutefois, à la lecture de ces décomptes finaux, nous constatons que les crédits votés ont été dépassés et ceci pour diverses raisons :

- Manquements dans l'étude du projet
- Suivi des travaux trop léger
- Revendications de la part des entreprises engagées
- Etc.

Cette constatation amène le groupe de la Liste Libre à demander que plus de rigueur soit apportée à tous les stades des projets, en particulier lors de l'élaboration du cahier des charges, car il est de notre devoir de gérer les deniers publics avec intransigeance et clairvoyance."

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si un autre groupe souhaite prendre la parole. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 4. Approuver la modification du cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique être rapporteur pour ce point de l'ordre du jour et donne la parole à M. Fabien Germiquet, 1er vice-président.

**M. Fabien Germiquet, 1er vice-président**, indique que le Conseil général doit approuver la modification du cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance. Il donne la parole à M. Jean-Charles Noirjean, rapporteur pour le Bureau.

**M. Jean-Charles Noirjean, rapporteur pour le Bureau**, lit le rapport du Bureau qui a été adressé aux membres du Conseil général avec la convocation à la séance.

**M. Fabien Germiquet, 1er vice-président**, demande si l'entrée en matière est combattue. Tel n'est pas le cas. Il demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Il passe au vote.

**DÉCISION:** La modification du cahier des charges de la Commission de gestion et de surveillance est acceptée à l'unanimité.

## 5. Réponse à la Question écrite 2022-01 « Réfection Salle communale Malleray »

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique que la réponse à la question écrite a été adressée aux membres du Conseil général avec la convocation à la séance. Il demande au rapporteur du groupe PS et sympathisants s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. José Diaz, PS et sympathisants**, se déclare satisfait de la réponse.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, clôt ce point.

## 6. Prendre connaissance du décompte final « Pavillons Ecole à journée continue »

### 08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique que le décompte a été adressé aux membres du Conseil général avec la convocation à la séance. Il demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 7. Prendre connaissance du décompte final « Pont de la Gérine »

### 08.0165 Contrôle des crédits d'engagement

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique que le décompte a été adressé aux membres du Conseil général avec la convocation à la séance. Il demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 8. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique que la Commission de gestion et de surveillance n'a pas de rapport à donner ce soir. Le Président clôt ce point.

## 9. Rapport de la Commission scolaire

### 01.0501 Commissions permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Fabien Germiquet, rapporteur pour la Commission scolaire en l'absence de M. Marc Utermann, Président de cette commission.

**M. Fabien Germiquet, pour la Commission scolaire**, fait cette déclaration, qui émane du Bureau de la Commission scolaire puisque la Commission s'est peu retrouvée depuis le début de l'année scolaire: "Il y a un peu plus de 15 ans, les parents de Bévillard étaient regroupés en un Conseil des parents avec une voix délibérative à la Commission d'école. Une des missions de ce Conseil était notamment de gérer les patrouilleurs adultes et ça marchait plutôt bien puisque nous pouvions compter, entre 2004 et 2006, sur une vingtaine de parents motivés à s'engager bénévolement pour faire les patrouilles adultes. Nous sommes en 2022 et seuls 5 adultes de Malleray-Bévillard se sont mis à disposition pour remplir cet acte citoyen bénévole.

Le Bureau de la Commission d'école actuelle se demande s'il ne serait pas profitable à toute la communauté que les parents se regroupent, forment à nouveau une association ou un Conseil des parents et prennent à leur compte - avec le soutien des autorités - de mobiliser leurs pairs pour trouver une équipe motivée à exercer cette tâche au bord des routes.

De manière plus générale, les parents sont un partenaire indispensable de l'école et - s'ils se mobilisaient en une association prête à construire un avenir commun avec l'école - toute la communauté en profiterait. Le président de la commission d'école actuelle a présidé pendant plusieurs années le Conseil des parents à Bévillard et se tient à disposition pour répondre à d'éventuelles questions de parents qui souhaiteraient se mobiliser dans ce sens. S'il y a des personnes intéressées pour aller aider les enfants à traverser la route en toute sécurité, vous pouvez prendre contact avec Madame Macary, directrice de l'école.

Nous tenons encore à féliciter les enseignants pour la belle fête de l'école qui était presque aussi grande que notre fête du village."

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 10. Informations de la Commission d'accompagnement Chemenay 11

### 01.0511 Commissions spéciales ou non permanentes

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Nicolas Curty, rapporteur pour la Commission non permanente Accompagnement Chemenay 11.

**M. Nicolas Curty, Président de la Commission d'accompagnement Chemenay 11**, fait cette déclaration: "La Commission d'accompagnement Chemenay 11 a débuté ses travaux et est en mesure de vous informer comme suit:

- Elle s'est réunie à 4 reprises: 5 juillet, 12 juillet, 9 août, 31 août.
- Son activité principale a été d'analyser complètement le bâtiment en compagnie des parties concernées: représentant du Conseil communal, architectes et utilisateurs (travaux publics et pompiers).
- Objectif no 1: établir une liste des travaux encore à réaliser et les chiffrer, sur la base d'offres concrètes.
- Objectif no 2 : apporter un éclairage critique sur les travaux encore nécessaires, afin de proposer les meilleures solutions possibles compte tenu du contexte actuel du bâtiment et avec l'aide des parties prenantes (représentant du Conseil communal, architectes et utilisateurs).
- Objectif no 3 : faire établir et préavisier un devis pour la finalisation des travaux. Nous espérons le présenter lors de la séance du Conseil général de novembre 2022, voire au plus tard lors de la première séance du Conseil général de 2023.
- A ce jour, 62 points sont ouverts concernant ce chantier. Le travail à réaliser est encore conséquent."

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande si la parole est requise. Tel n'est pas le cas. Le Président clôt ce point.

## 11. Informations du Conseil communal

### 01.0465 Echéancier, affaire en suspens

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Jacques-Henri Jufer, Maire.

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, informe au sujet de la signalisation sur l'A16. Il rappelle que la commune a envoyé plusieurs demandes à l'OFROU concernant l'absence d'indication de notre commune sur les panneaux de signalisation de l'autoroute. Le 30 juin, l'OFROU a enfin répondu au courrier recommandé de la commune daté du 3 février 2022. Le Maire fait part des conclusions du courrier: les noms des jonctions 16 et 17 ne sont pas à adapter, parce qu'ils sont conformes à la légalisation et aux normes. Les signaux 4.61 et 4.62 des jonctions 16 et 17 peuvent être complétés avec maximum deux noms de localités, comme le stipule la loi. Il convient toutefois de noter que les termes « localité » et « commune » ne désignent pas la même chose. Selon la loi, « localité » désigne une zone urbanisée, habitée et géographiquement délimitable, pourvue d'un nom et d'un code postal qui leur sont propres. Bévillard, Malleray et Pontenet ont des codes postaux différents et correspondent également à la définition d'une localité sur les autres points. Valbirse ne peut par conséquent pas être considérée comme une localité en regard de la présente définition. Compte tenu de la définition d'une localité susmentionnée, les localités de Bévillard, Malleray et Pontenet peuvent être indiquées à la jonction la plus proche. La commune de Valbirse ne devrait toutefois pas être indiquée puisque Valbirse n'est pas une localité.

Le Maire dit avoir téléphoné à M. Philippe Poffet, gestionnaire auprès de l'OFROU. Il lui a signalé avoir vu un panneau autoroutier dans le canton de Lucerne qui ne mentionne pas moins de cinq localités. M. Poffet a reconnu qu'il existe des cas d'exception. Il a conseillé au Maire de

s'adresser au canton pour discuter de la possibilité de poser un panneau touristique brun avec la mention de Valbirse. M. Poffet va encore se renseigner auprès de sa direction pour voir s'il est possible d'inscrire Pontenet-Malleray-Bévilard. Mais avec la loi actuelle il ne sera jamais mentionné Valbirse sur les panneaux autoroutiers, ce qui est fort dommage, note le Maire. C'est la même chose avec le nom à l'entrée des localités, on ne peut pas mettre "Valbirse" car ce n'est pas une localité. Peut-être faudrait-il aussi prendre contact avec la Députation pour voir s'il y a quelque chose à faire à ce niveau.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande si la parole est requise.

**M. Cédric Berberat, en son nom,** précise depuis sa place que si une demande pour l'installation d'un panneau brun touristique est déposée à l'OPC du canton, cette requête sera transmise à l'OFROU pour approbation.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à Mme Nadine Graber, conseillère communale pour une autre information.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale,** informe au sujet des travaux au bureau communal. Elle fait cette déclaration: "Le 25 janvier 2021, le Conseil général a accepté le crédit de CHF 825'000.00 pour la rénovation des bureaux de l'administration communale et leur agrandissement avec la transformation des anciens locaux de la banque Raiffeisen. Les travaux ont commencé le 7 septembre 2021 et se sont déroulés en 3 phases pour s'achever en août dernier. En juin, lors du dernier Conseil général, je vous avais fait part de la fin des travaux de la deuxième phase, ainsi que du transfert d'une partie du personnel ; qui a emménagé de manière définitive le 22 août 2022. Aujourd'hui, c'est avec satisfaction que je peux vous dire: enfin nous avons un nouveau bureau communal digne de ce nom. En effet, les membres du personnel se sentent plus à leur aise et cela se voit par leurs sourires car ils apprécient ce changement qui était indispensable à tout niveau. D'autre part, pour les personnes qui gravitent autour, il est nettement plus agréable de circuler et de trouver un espace pour les échanges. Et puis, les citoyens sont reçus dans un guichet accueillant et accessible aux personnes à mobilité réduite.

Je tiens à remercier tout le personnel communal pour avoir joué le jeu et accepté tous ces changements pendant qu'ils continuaient de travailler. Merci à Manuel Hennet et Thierry Lenweiter pour tout leur travail et leur soutien durant ces trois phases de transformation. Egalement merci aux différentes entreprises engagées pour ces travaux, ainsi qu'à Madame Charpié, du bureau KWSA, pour le travail accompli dans le suivi du chantier et le respect des délais. Et enfin à chaque citoyen d'avoir accepté que ces transformations puissent se faire.

Le décompte final suivra et il vous sera présenté lors d'un prochain Conseil général. Avant cela, nous aurons le plaisir de montrer le résultat de ces travaux à toute personne intéressée lors d'une porte ouverte qui aura lieu le jeudi 10 novembre en soirée. Les détails suivront, mais vous pouvez déjà noter la date dans vos agendas."

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande s'il y a des questions.

**M. Jean-Paul Mercerat, en son nom,** demande depuis sa place s'il y a déjà eu un ou plusieurs crédits additionnels votés par le Conseil communal.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale,** répond par l'affirmative.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal pour une autre information.

**M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal,** informe au sujet du télésiège et fait cette déclaration: "Après une validation à l'unanimité du crédit de CHF 270'000.00 pour la rénovation du télésiège par les autorités communales et les autorisations nécessaires de tous les offices cantonaux concernés, le projet Bikepark a démarré concrètement il y a quelques semaines. Une convention a été signée entre l'association Bikepark et les autorités communales pour la gestion des installations en été (ou belle saison). Une convention doit encore être mise en place avec le Ski-Club concernant l'exploitation d'hiver. Le télésiège en lui-même aura fait peau neuve à fin septembre environ. Tant dans sa structure que dans tous les éléments de sécurité, il sera totalement fonctionnel. L'ensemble de ces mesures vise à sauvegarder une activité d'hiver si dame Nature le veut bien et à promouvoir une activité d'été qui va sans aucun doute apporter à Valbirse un plus important tant au niveau du rayonnement communal que régional. J'invite Micael Aellig, un des co-présidents de l'association Bikepark, pour une présentation technique et imagée."

**M. Micael Aellig, co-président de l'association Bikepark,** informe au sujet du Bikepark au moyen d'une présentation Power Point. Micael Aellig dresse un bref historique de l'installation, explique la genèse du projet et la création de l'association le 14 septembre 2021. L'association compte à ce jour 8 personnes au comité et plus de 150 membres. L'année 2022 a été marquée par la demande et l'obtention du permis de construire. Le coût de la construction des pistes est estimé à CHF 275'000.00, ceci sans compter un énorme travail effectué par des bénévoles. Le projet se veut à la fois fun, innovant et pédagogique. Il permet aussi de sauvegarder le télésiège qui était voué à disparaître. Le projet comprend notamment la création de 3 pistes VTT réalisées par des professionnels du domaine. Les pistes seront tous niveaux. Le projet se veut familial et intergénérationnel. Les travaux ont commencé à fin août. Micael Aellig indique qu'il est encore possible de soutenir l'association en achetant des mètres de piste. Le budget est en grande partie garanti, mais il manque encore quelques fonds. Micael Aellig informe d'un grand enthousiasme de la part de l'association, qui va d'ailleurs prendre en charge la rénovation de la buvette.

**M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal,** espère que cette présentation a permis de répondre à certaines questions.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande s'il y a des questions.

**M. Cédric Berberat, en son nom,** demande depuis sa place si les CHF 270'000.00 de la commune et les CHF 275'000.00 de l'association sont deux éléments différents.

**M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal,** répond par l'affirmative. Les CHF 270'000.00 sont destinés à la rénovation du télésiège, les CHF 275'000.00 sont destinés à l'aménagement des pistes.

**M. Jacques Schnyder, en son nom,** salue le projet, mais il se dit déçu de la méthode employée pour assurer son financement. Il relève que les CHF 270'000.00 sont à la limite des compétences du Conseil communal; si la buvette n'était pas rénovée par l'association les coûts dépasseraient les compétences de l'exécutif. Il regrette le manque de discussion avec le Conseil général ou les groupes sur les priorités d'investissement. Mais il remercie les personnes qui s'engagent pour ce projet.

**M. Daniel Salzmann, en son nom,** dit, depuis sa place, que si un panneau touristique Valbirse voit le jour, il pourrait éventuellement mentionner le Bikepark.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal pour une autre information.



**M. Pierre-Michel Raetzo, conseiller communal**, informe au sujet des séances d'information pour la votation du 27 novembre 2022 concernant les bâtiments scolaires. Il indique que seront organisées, sous la houlette du groupe de travail qui prépare la présentation du projet, deux séances publiques d'information. La première, le 29 octobre 2022, ouvrira les portes du collège de Malleray en y incluant des présentations sur trois thèmes : la pédagogie, les rénovations et la construction d'un nouveau bâtiment. Il y aura des présentations et divers intervenants présents. Cette partie sera suivie par une présentation du projet en lui-même, y compris les facteurs financiers. Les questions du public y trouveront, il l'espère, les réponses attendues. Le 1<sup>er</sup> novembre sera répétée la séance de présentation et les discussions ouvertes. Les détails, horaires et autres seront connus en temps voulu.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande s'il y a des questions. Tel n'est pas le cas. Il donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale, pour une autre information.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale**, informe au sujet de l'externalisation des repas à la crèche. Elle fait cette déclaration: "Depuis le mois d'août 2022, le canton de Berne a édicté une nouvelle ordonnance qui amène des améliorations au niveau des structures d'accueil extrafamilial. Il s'agit notamment d'exigences sécuritaires, de surveillance, de surfaces minimales et de formation du personnel. Ces aspects sont louables mais ils ont nécessité des adaptations au niveau de la crèche. Et ils ont un coût. Toutes les crèches de la région, privées ou communales, sont impactées et ont dû se mettre à jour pour la rentrée d'août. Auparavant nous pouvions compter dans les effectifs sur les stagiaires et les apprentis qui accompagnaient les professionnels dans chaque groupe d'enfants. Aujourd'hui ce n'est plus possible. Afin de couvrir toutes les heures d'ouverture, soit 12 heures par jour, par du personnel diplômé, nous avons dû augmenter le pourcentage de certaines collaboratrices et engager deux éducatrices pour arriver à un taux de 210%. Tout cela va alourdir le budget de la crèche. Après avoir analysé les coûts, nous avons pris à contre-cœur la décision de supprimer la cuisine pour les grands. Cette prestation occupait une cuisinière à 50% pour 16 à 22 repas par jour, donc ce n'était pas rentable. Nous avons étudié plusieurs solutions et contacté plusieurs prestataires dont l'Aubue qui cuisine pour l'EJC, et c'est finalement La Colline qui répond au mieux à nos critères, surtout en termes d'horaires. La cuisine du home La Colline confectionne les repas, qui sont livrés par Prélude. Le prix de revient repas+livraison est de CHF 8.50 refacturé aux parents. Auparavant nous refacturions CHF 7.00 le repas mais pour un prix de revient de plus de CHF 16.00. En ce qui concerne la cuisinière, elle continue de confectionner les repas pour les bébés et a pu être intégrée dans le personnel d'encadrement comme auxiliaire. Cette solution est en phase test car nous avons dû mettre entre parenthèses les labels Fourchette verte et Ama terra. Nous avons aussi rencontré les autres communes, à savoir Reconvilier, Tavannes et Tramelan afin d'établir ensemble un comparatif financier. Le but est de se mettre à table ensemble afin de réfléchir à des solutions et pourquoi pas une régionalisation de certaines prestations. Nous aimerions aussi alerter les responsables cantonaux. Le canton ne peut pas mettre en place ces exigences sans augmenter les subventions via les bons de garde. Sans l'aide du canton nous devons forcément augmenter le prix de la journée aux parents. Ce report de charges sur les parents et les communes est inacceptable. D'ailleurs vous avez peut-être pu le lire, M. Hervé Gullotti a déjà fait une interpellation à ce sujet au Grand Conseil. Une bonne nouvelle: nous avons un excellent taux de fréquentation de notre crèche. Nous aurons une séance le 3 octobre avec les différentes communes pour ouvrir la discussion sur ces repas."

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande s'il y a des questions.

**M. Daniel Salzman, en son nom**, dit qu'il avait prévu une question orale à ce sujet. Mme Joëlle Braun Monnerat a répondu à plusieurs de ses questions mais il demande s'il y a une chance

que les labels Fourchette verte et Ama terra soient maintenus; si non, est-ce que le critère des produits locaux et de saison va être maintenu.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale,** répond que les repas de La Colline sont en phase de test, que pour le moment la commune est à moitié satisfaite car c'est de la nourriture pour personnes âgées et pas pour les enfants. Le choix de La Colline a été fait car il s'agit d'un syndicat de communes dont fait partie Valbirse et une institution importante pour la région. L'idée serait de voir avec notre cuisinière de la crèche, qui a une grande expérience dans ces labels, s'il y aurait une possibilité de travailler avec le cuisinier de La Colline. Et comme d'autres crèches sont intéressées, voir s'il y aurait la possibilité de faire des repas différents et labellisés pour les crèches. Tout ça sont des discussions à avoir. Le but est de maintenir à tout prix ces labels.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** demande à M. Daniel Salzman s'il maintient sa question orale.

**M. Daniel Salzman, en son nom,** dit qu'il ne maintient pas sa question orale.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à Mme Joëlle Braun Monnerat pour une autre information.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale,** informe au sujet de l'audit SSCO. Elle indique que l'auditeur, M. Gasser, est actuellement en train de faire des propositions d'adaptations organisationnelles pour le SSCO et que celles-ci seront soumises prochainement au Conseil communal. Elle ne peut donc pas en dire beaucoup plus ce soir.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale,** informe au sujet du home La Colline. Le directeur, M. Jean-Daniel Renggli, arrive bientôt à la retraite et le comité a nommé son successeur, à savoir M. Olivier Schnoebelen, 46 ans, qui habite à Tavannes et travaille actuellement à l'HJB dans le secteur Pôle santé mentale en tant qu'infirmier-chef. Il est en possession d'un master de manager en institution sociale. Il commencera début janvier et sera accompagné par M. Renggli durant deux mois. Nous pouvons d'ores et déjà remercier M. Renggli pour son énorme investissement pour La Colline et souhaiter un bon début à M. Schnoebelen.

**Mme Joëlle Braun Monnerat, conseillère communale,** informe au sujet de l'Action jeunesse régionale. Elle indique que l'AJR a résilié son bail de location pour déménager dans les locaux de l'Armée du Salut. Ces locaux sont mieux adaptés aux jeunes. L'AJR fera une inauguration au printemps.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président,** donne la parole à M. Ismaël Mohni, conseiller communal pour une autre information.

**M. Ismaël Mohni, conseiller communal,** informe au sujet de l'extinction des candélabres. Il rappelle qu'il y a eu un sondage à ce sujet l'année passée et que 80% des sondés étaient favorables à une extinction qui commencerait environ 20 minutes après le dernier train du soir et finirait 20 minutes avant le premier train du matin. Il dit avoir mis ce projet en veilleuse en raison des coûts puisque à l'époque, en séance avec les BKW, lui et d'autres personnes avaient entendu le montant de CHF 30'000.00 par station, soit CHF 210'000.00. Vu les problèmes actuels d'énergie il a relancé les BKW et, sans savoir pourquoi, il est question de CHF 6'000.00 au total. Nul ne sait d'où vient cette incompréhension, toujours est-il qu'Ismaël Mohni va relancer le dossier, voir avec les instances cantonales et redonner des nouvelles.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, clôt ce point des informations du Conseil communal.

## 12. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

### 01.0302 Motions, postulats, interpellations

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Alexandre Jolicorps, au nom du groupe PBD-UDC.

**M. Alexandre Jolicorps, PBD-UDC**, indique avoir déposé une motion au sujet de la sécurité des écoliers aux passages pour piétons. Cette motion a été cosignée par plusieurs conseillers généraux d'autres partis. La motion demande au Conseil communal de mettre en place un dispositif qui garantisse la sécurité des écoliers sur les passages pour piétons de la Grand-Rue au niveau du collège de Malleray (rond-point de la Place) et de la traversée de la Rue Principale au niveau du bureau municipal à Bévilard. M. Alexandre Jolicorps développe la motion, qui sera publiée sur le site internet de la commune et dont le lien sera envoyé à tous les membres du Conseil général.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, redonne la parole à M. Alexandre Jolicorps, au nom du groupe PBD-UDC, pour une autre intervention déposée.

**M. Alexandre Jolicorps, PBD-UDC**, indique avoir déposé une interpellation au sujet de la résilience communale. Cette interpellation a été cosignée par plusieurs conseillers généraux d'autres partis. L'interpellation fait le constat que pour la première fois depuis plusieurs décennies de surabondance, l'eau et l'énergie menacent de manquer ; projetant l'ombre des conséquences que leur manque va entraîner. M. Alexandre Jolicorps développe l'interpellation, qui sera publiée sur le site internet de la commune et dont le lien sera envoyé à tous les membres du Conseil général. Des questions sont adressées au Conseil communal sur plusieurs thèmes: l'approvisionnement en eau, la politique énergétique de la commune, les solutions au niveau de l'administration communale, des services techniques et de secours (SP/PC), ainsi que de l'aide à la population en cas de pénurie d'énergies ou/et d'eau prolongée.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique ne pas avoir reçu d'autres interventions. Il clôt ce point.

## 13. Questions orales

### 01.0331 Propositions

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, indique avoir reçu deux questions orales. Il donne la parole à M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants.

**M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants**, fait cette déclaration: "Nous constatons que le spectacle organisé en novembre prochain pour les 10 ans de Flash Move se tiendra à Reconilier et malheureusement pas à Valbirse. Cette école de danse, qui fait partie des sociétés les plus

actives de Valbirse, a toujours répondu présente pour animer nos fêtes ou autres réunions villageoises avec beaucoup d'entrain et nous a toujours offert des spectacles d'excellente facture. D'après les informations reçues, même si nous comprenons bien les difficultés de l'EJC à avoir des locaux acceptables pour ses activités, nous n'avons pas l'impression que le maximum a été fait pour pouvoir accueillir ce spectacle à Valbirse. Cela aurait fait 400 personnes deux soirs de suite. Nous regrettons donc cet état de fait et espérons que les sociétés locales ne devront pas "s'expatrier" à l'avenir pour de tels événements. Nos questions:

1. Pour quelles raisons une exception n'a pas pu être faite pour le spectacle de Flash Move de novembre?

2. Existe-il une alternative pour éviter une telle situation dans le futur?"

**M. Jacques-Henri Jufer, Maire**, répond que Flash Move est effectivement très dynamique et que les soirées faites par le passé ont attiré beaucoup de monde. La halle de gym ne suffit plus pour Flash Move, qui avait aussi besoin de la Salle bleue. Le fait est que la Salle bleue n'est plus à louer. Cette salle a été mise intégralement à disposition de l'Ecole à journée continue, qui elle aussi est victime de son succès. Non, le Conseil n'a pas fait d'exception. Cela peut paraître une réponse brute, mais le Conseil ne peut pas faire d'exception pour une société car sinon il devrait le faire pour d'autres sociétés ou événements. Il s'agit d'une question d'égalité de traitement. La Salle bleue a été retirée du règlement, modification qui a d'ailleurs été acceptée par le Conseil général. Non, il n'existe pas vraiment d'alternative pour le futur. Il s'agit de trouver une solution pour l'Ecole à journée continue. Nous sommes face à une société du village victime de son succès et vu le nombre de spectateurs qu'elle attire, la halle de Bévillard ne suffit plus. Le Maire souhaite plein succès à Flash Move. Malheureusement il y a cette question de place pour ses spectacles, mais ce n'est pas pour autant que nous ne l'aidons pas.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande à M. Jacques Schnyder s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Jacques Schnyder, PLR et sympathisants**, se déclare partiellement satisfait.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, donne la parole à M. Frank Bigler.

**M. Frank Bigler, en son nom**, dit avoir constaté que les panneaux de basket ont été changés sur la place de sport de Champ-Martin, mais ne sait pas depuis quand. Il lui semble que les anciens étaient encore en bon état et que leur armature était très solide. Il demande pourquoi avoir changé ces paniers et combien coûte un panneau complet.

**Mme Nadine Graber, conseillère communale**, indique que ces panneaux n'ont pas été remplacés récemment. Ils l'ont été en 2017 pour ceux de la place rouge et en 2018 pour ceux de la Halle de Champ Martin, chaque fois car ils étaient en fin de vie. On peut d'ailleurs observer que l'un de la place rouge est endommagé depuis quelques mois suite à du vandalisme. Un morceau est manquant sans causer un quelconque danger. Pour les coûts, les 2 panneaux intérieurs y compris les bras articulés et les paniers ont coûté CHF 5'840.00 tandis que les panneaux extérieurs ont coûté CHF 1'240.00.

**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, demande à M. Frank Bigler s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.

**M. Frank Bigler, en son nom**, se déclare satisfait de la réponse.



**M. Jean-Charles Noirjean, Président**, constate que la séance arrive à son terme. Il remercie les élus pour leur participation. Il rappelle le verre de l'amitié à la fin de la soirée et que la dernière de séance de l'année aura lieu le 21 novembre. Il clôt la séance.

*Séance levée à 20h20*

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE VALBIRSE**

Le Président :                      Le Secrétaire :                      Le Secrétaire PV :

Jean-Charles Noirjean    Thierry Lenweiter                      Michael Bassin